

Déclaration du Programme de mobilisation des femmes aux fins de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région au Sommet de la Commission de l'Union africaine à Kigali

12 juillet 2016, Goma (République démocratique du Congo)

Le Programme de mobilisation des femmes aux fins de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (le « Programme de mobilisation des femmes » et l'« Accord-cadre »), créé en janvier 2014 afin de veiller à ce que les femmes jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre et participent pleinement au programme de paix et de développement pour la région des Grands Lacs, a tenu une réunion à Goma (RDC) les 11 et 12 juillet 2016. Les participants ont fait le bilan des progrès accomplis par le Programme de mobilisation des femmes dans le cadre de l'aide qu'il apporte aux femmes au niveau local par le biais de subventions financières, d'activités de renforcement des capacités et d'initiatives d'autonomisation, et se sont penchés sur le renforcement de la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les participants ont pris note des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre et du sort des femmes et des filles dans la région. Notant l'urgence qu'il y a à prendre des mesures pour instaurer durablement la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs en comptant sur la participation active des femmes, les représentants présentent le message suivant aux chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion de la Commission de l'Union africaine à Kigali le 17 juillet 2016.

Rappelant la Déclaration de Bujumbura de la Conférence régionale sur les femmes, la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, adoptée le 11 juillet 2013, la première réunion des bénéficiaires du Programme de mobilisation des femmes, tenue à Goma (RDC) du 13 au 15 mai 2015, le rapport mondial de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU et les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui confirment tous qu'il faut renforcer la collaboration et tirer parti de la dynamique créée par les réseaux et forums de femmes pour que les femmes puissent contribuer véritablement et efficacement au règlement des conflits et à la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs;

Notant les conclusions et les recommandations découlant du suivi mené sur le terrain par le Programme de mobilisation des femmes en août et septembre 2015, qui confirment que lorsque des activités rémunératrices destinées à autonomiser les femmes sont mises en œuvre parallèlement à des activités en faveur de la paix et de la sécurité, elles stimulent les processus de consolidation de la paix aux niveaux local, national et régional;

Se félicitant de l'effet original des consultations ministérielles tenues à Nairobi en avril 2015, coorganisées par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (le « Bureau de l'Envoyé spécial »), ONU-Habitat, la Direction suisse de la

coopération, la Banque mondiale et d'autres partenaires, au cours desquelles les participants ont reconnu et consacré les droits des femmes réfugiées et déplacées à la propriété, à la restitution des biens et à la succession;

Saluant l'initiative prise par le Bureau de l'Envoyé spécial et ONU-Femmes d'organiser en octobre 2015 une réunion des représentants des femmes dans le secteur des industries extractives et des petites et moyennes entreprises de la région des Grands Lacs, en les faisant participer à de nouvelles activités destinées à renforcer la confiance transfrontière et les échanges, y compris l'appui aux investissements;

Estimant que la première Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs, tenue à Kinshasa les 24 et 25 février 2016, a produit de bons résultats et mis en évidence le potentiel économique et les possibilités d'investissement dans la région ainsi que l'urgence qu'il y a à adopter des mesures propres à garantir un investissement responsable et à y faire participer pleinement les jeunes et les femmes;

Rappelant que les chefs d'État et de gouvernement des pays de la région des Grands Lacs et les partenaires internationaux ont pris d'importants engagements au titre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs (2006) et de l'Accord-cadre (2013), l'objectif étant d'instaurer durablement la paix, la sécurité et le développement dans la région;

Se félicitant du rôle important joué par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Secrétaire exécutif de la CIRGL, les ministres chargés des questions relatives à l'égalité des sexes au Burundi, en Ouganda, en RDC et au Rwanda, et les autres partenaires du Programme de mobilisation des femmes, y compris le Fonds mondial pour les femmes et ONU-Femmes, et des engagements qu'ils ont pris en vue de renforcer le Programme de mobilisation des femmes et de tirer le meilleur parti des synergies avec le Forum régional des femmes de la CIRGL pour promouvoir le rôle et les intérêts des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix;

Saluant les mesures prises récemment par les Garants de l'Accord-cadre, à savoir l'Union africaine, la CIRGL, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'ONU, en vue de faciliter la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi concernant le mouvement du 23 mars (M23), le rapatriement des ex-combattants du M23 de l'Ouganda et du Rwanda, la reprise de la coopération militaire entre l'armée congolaise (FARDC) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et des efforts que le Gouvernement de la RDC continue de faire pour neutraliser les groupes armés dans l'est de la RDC;

Vivement préoccupés par la persistance de groupes armés dans l'est de la RDC, la recrudescence des attaques brutales, en particulier par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées (ADF), d'autres troubles persistants dans la région, notamment par rapport aux élections et à la gouvernance au Burundi, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en RDC, et notant l'effet des crises politiques et de la violence sur les femmes et les enfants;

Constatant avec préoccupation que de nombreux actes de violence sexuelle et sexiste continuent d'être commis dans la région et restent impunis bien que les gouvernements et partenaires nationaux, régionaux et internationaux aient pris davantage de mesures au cours des cinq dernières années pour prévenir et réprimer ces crimes particulièrement abominables;

1. **Nous notons avec préoccupation** que l'insécurité et l'impunité pour les violations des droits de l'homme persistent dans la région des Grands Lacs, qui touchent les citoyens, en particulier les femmes et les enfants, au Burundi, en RDC, en particulier à Beni, en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

Nous invitons donc les chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs à :

Accélérer le processus de paix au Burundi et assurer l'inclusion dans le dialogue, en particulier du Forum régional des femmes, du Forum de la société civile et du Forum de la jeunesse de la CIRGL;

Appuyer efficacement tous les processus et initiatives menés par l'Union africaine et l'ONU au Soudan du Sud qui visent à rétablir la paix et la sécurité, la mise en place d'accords de cessez-le-feu et la protection des civils;

Appuyer les initiatives visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste dans la région des Grands Lacs et à renforcer les mécanismes de lutte contre l'impunité et de réparation;

Demander à l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité de mener immédiatement, en collaboration avec le Forum régional des femmes, le Forum de la société civile et le Forum de la jeunesse de la CIRGL, des missions de solidarité au Burundi, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en RDC, en particulier à Beni;

Créer des commissions d'enquête indépendantes chargées d'enquêter sur les massacres et violations des droits de l'homme commis à Beni (RDC) et au Burundi;

Appuyer la mise en service de l'armée nationale en République centrafricaine et renforcer ses capacités.

2. **Considérant** que les femmes demeurent sous-représentées dans le dialogue politique, les négociations et la consolidation de la paix, **nous invitons** les chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs, la communauté internationale et les organisations régionales à appuyer les initiatives nées dans la région des Grands Lacs qui garantiront que les femmes obtiennent les ressources nécessaires pour participer effectivement à tous les aspects de la société. **Nous demandons donc instamment que :**

Les États et gouvernements créent, renforcent et financent des mécanismes nationaux de mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU;

Les États et gouvernements fournissent des ressources pour le Programme de mobilisation des femmes et le Forum des femmes de la CIRGL afin d'appuyer efficacement les femmes dans leurs activités de consolidation de la paix;

La CIRGL crée et renforce un réseau de femmes spécialistes qui participeront à tous les processus de décision.

3. Nous saluons la création du Centre régional de formation de la CIRGL sur les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste, qui est accueilli par le Gouvernement ougandais, résulte de la Déclaration de Kampala et doit servir à renforcer la paix et la sécurité pour les femmes. **Nous demandons donc instamment** que le Forum régional des femmes et le Forum de la société civile de la CIRGL participent à la recherche de stagiaires et à la définition du programme de formation et puissent participer aux formations.

Nous demandons aux États et gouvernements de la région des Grands Lacs et aux partenaires régionaux et internationaux de fournir un appui financier et technique en vue de l'autonomisation économique des femmes, ce qui aidera à lutter contre la pauvreté et le caractère cyclique de la violence dans la région.